

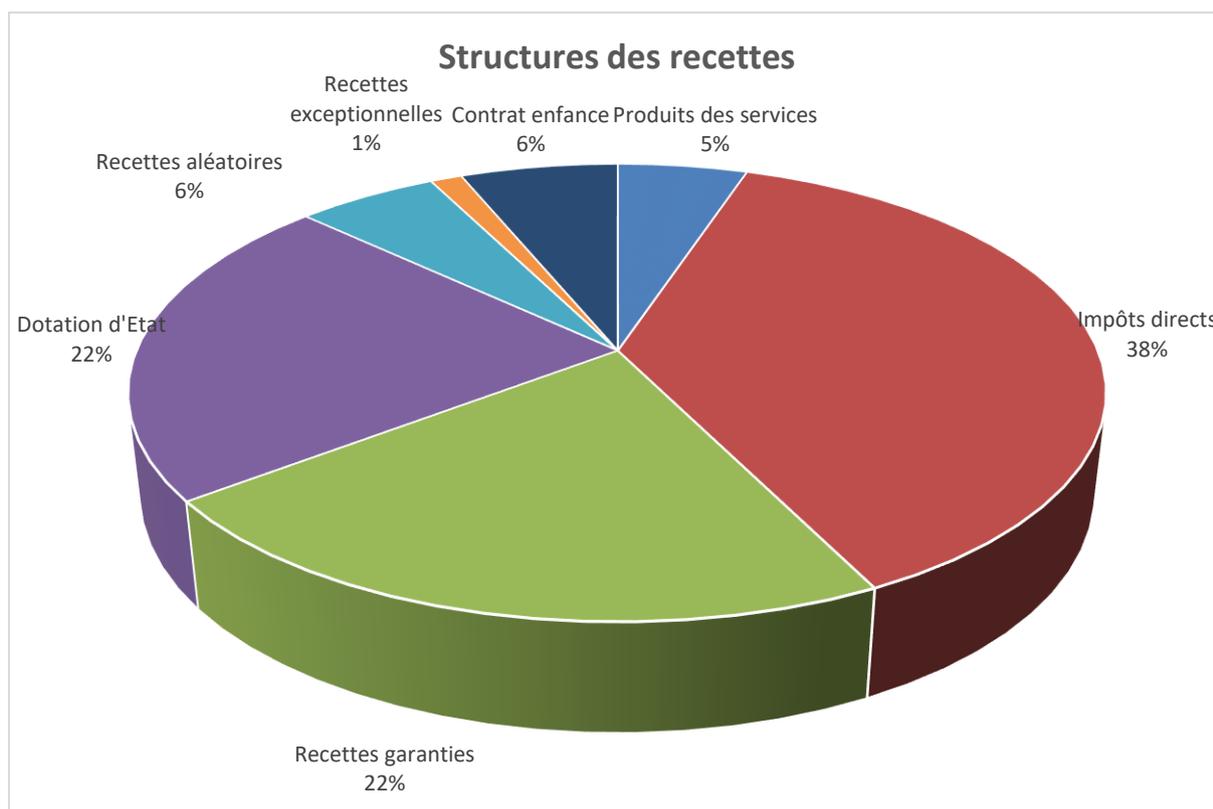
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

En préambule, M. Chevalier expose au Conseil que le Budget 2015 se veut en légère diminution en dépenses et recettes de fonctionnement par rapport au budget prévisionnel 2014. Les taux de fiscalités resteront inchangés et le budget d'investissement se veut dynamique et prudent à la fois. M. le Maire précise que les dotations d'Etat diminuent de 20% entre 2014 et 2015. Cette baisse de l'ordre de 200 000 euros entraîne des conséquences sur la capacité financière de la commune. Toutefois, il n'est pas question aujourd'hui de répercuter cette baisse de dotation en augmentant les impôts. M. Chevalier indique également que la problématique de la zone « collègue » de Magnanac reste posée. Cette opération est lourde financièrement pour la commune mais doit permettre un développement de la commune si elle est maintenue par le Conseil Général. M. le Maire précise qu'une rencontre sera organisée d'ici la fin du mois avec le nouveau Président du Conseil Départemental afin d'évoquer ces sujets, en particulier la création d'un giratoire, condition de base de la future enquête publique pour l'implantation de la zone commerciale.

Avant de présenter les orientations et les arbitrages que devront effectuer les élus, il convient de rappeler le contexte dans lequel évolue la commune.

1 : Les ressources de la commune.

La Commune dispose essentiellement de trois ressources, représentant 82% des recettes de fonctionnement : la fiscalité directe, l'attribution de compensation garantie par la Communauté de Communes et les dotations d'Etat. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fiscalité des professionnels est collectée par la Communauté de Communes qui dispose de la fiscalité professionnelle unique. Elle est reversée aux communes en fonction de ce qu'elles percevaient en 2013. Cela peut paraître un handicap dans un contexte de fort dynamisme des bases mais garantit à la commune un reversement stable comprenant les dotations d'Etat liées à cette fiscalité des professionnels dans un contexte de baisse de ces dotations.



Les impôts directs sont la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Les recettes garanties sont l'attribution de compensation (qui ne sera modifiée qu'en fonction des transferts de compétences à la Communauté de Communes et avec les dépenses afférentes en moins) et les contrepassations entre budget (versement des participations aux syndicats).

Les recettes aléatoires sont les remboursements maladie des agents, le fond d'amorçage pour les temps extra-scolaire suite à la réforme des rythmes scolaires et la taxe additionnelle aux droits de mutation qui dépend des ventes sur la commune.

Les produits des services sont les recettes de la restauration scolaire, de la piscine, de la médiathèque et les loyers des immeubles.

A : La fiscalité directe.

L'évolution de la fiscalité de la commune est retracée dans le tableau ci-dessous. Du fait du passage à la fiscalité professionnelle unique en 2014, le tableau ne reprend que les 3 taxes restant communales.

Bases	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Taxe d'habitation	5 255 017	5 508 066	5 879 235	5 948 841	6 046 000
Foncier bâti	4 681 739	5 280 219	5 439 513	5 536 762	5 550 000
Foncier non bâti	131 269	134 739	136 885	137 892	139 400

Montants	2011	2012	2013	2014	Prev 2015
Taxe d'habitation	1 010 014 €	1 041 532 €	1 083 239 €	1 143 367 €	1 162 041 €
Foncier bâti	1 056 200 €	1 089 422 €	1 211 698 €	1 249 094 €	1 252 080 €
Foncier non bâti	150 762 €	154 703 €	157 689 €	158 369 €	160 101 €
TOTAL PRODUIT	2 216 977 €	2 285 657 €	2 452 626 €	2 550 830 €	2 574 222 €

Evolution des bases sur la période :

Taxe d'habitation : +15,05% soit 3,01% en moyenne annuelle.
 Foncier bâti : +17,75% soit 3,55% en moyenne annuelle.
 Foncier non bâti : +6,19% soit 2,12% en moyenne annuelle.

Evolution du produit sur la période : + 16,61% soit 357 245 euros soit 71 449 euros en moyenne par an.

En prévision, entre 2014 et 2015 les prévisions de bases stagnent :

Taxe d'habitation : +1,63%
 Foncier bâti : +0,23%
 Foncier non bâti : +1,09%

Entre 2014 et 2015, l'évolution du produit à taux constant est de 0,91% soit 23 392 euros.

La stagnation s'explique par la diminution des constructions sur la commune liée essentiellement aux effets à retardement du nouveau plan de prévention du risque inondation. Ce signal sur le foncier bâti se double d'un autre signal sur la taxe d'habitation : la dotation de compensation d'Etat sur la taxe d'habitation progresse de 80 000 à 120 000 euros. Il s'agit de la compensation d'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation envers les personnes âgées et les plus faibles revenus. C'est un signe de paupérisation. Les mesures d'ouverture du Plan Local d'Urbanisme ont pour objet d'essayer de relancer les constructions. Le PPRI reste toutefois un élément bloquant et préoccupant dans le développement de la commune.

Pour 2015, les taux d'imposition resteront inchangés soit 19,22% pour la taxe d'habitation et 22,56% pour le foncier bâti. Il faut rappeler que malgré le taux inchangé, une légère évolution du montant individuel de la contribution est possible car les bases sont réactualisées automatiquement chaque année par les services fiscaux.

B : Les dotations d'Etat.

Les dotations d'Etat représentent 22% des recettes du budget soit un peu plus de 1,5 million d'euros. Annoncées à la baisse, les dotations ne sont pas à ce jour notifiées.

C : le risque des « non valeurs ».

Il s'agit de recettes émises mais non encore recouvertes à ce jour. Le budget général et le budget assainissement sont concernés. Certaines de ces recettes datent de 2004. Elles sont intégrées dans les budgets et devront éventuellement être admises en « non valeur », augmentant d'autant les dépenses de la commune.

Sur le budget général, 294 539 euros sont à recouvrir. 59 982 euros sont des recettes d'Etat qu'il faudra vérifier. 234 557 euros sont essentiellement des impayés de loyers et cantine. 171 754 euros datent d'avant 2014 et représentent donc un vrai risque pour la commune.

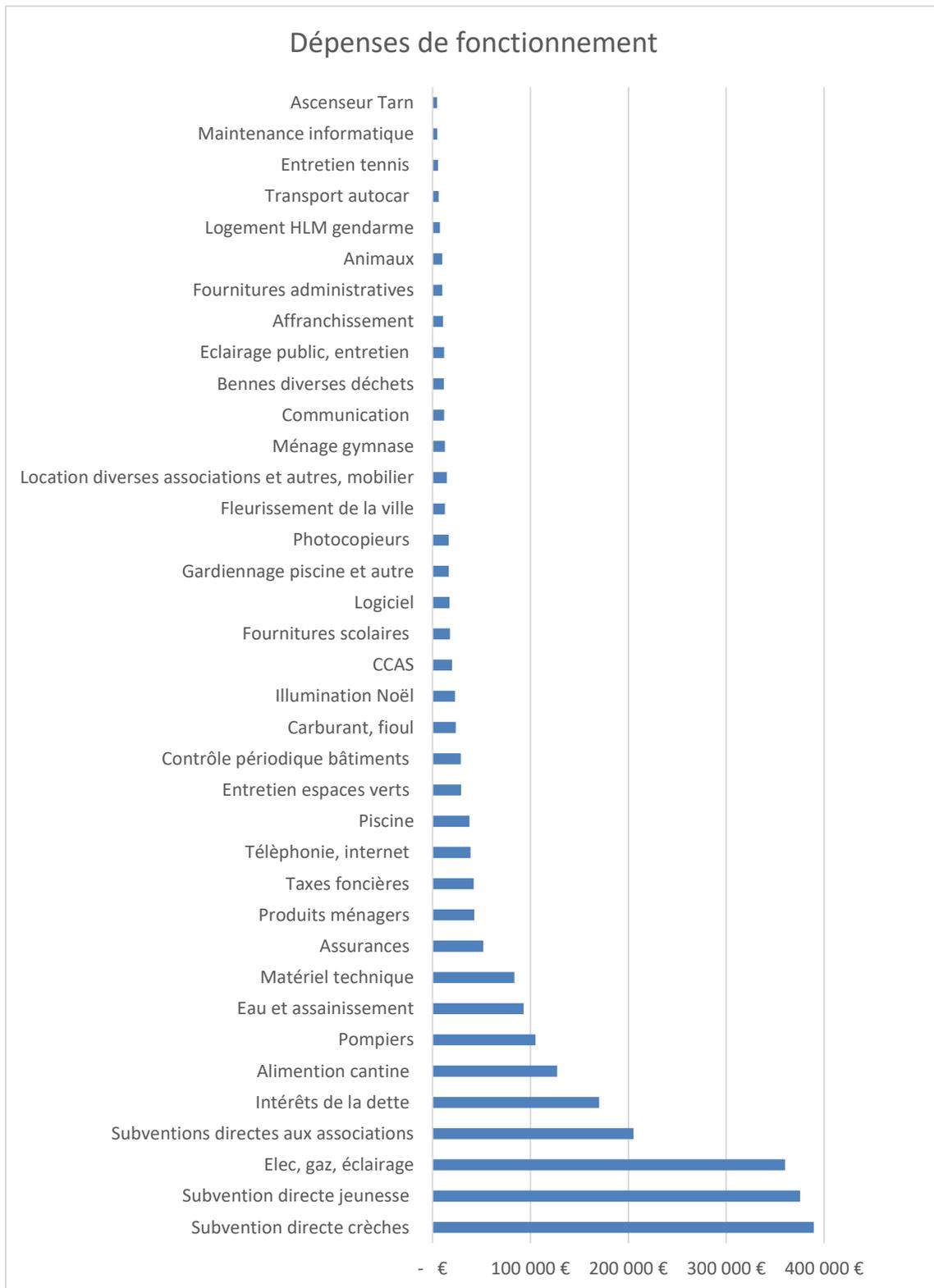
Sur le budget assainissement 265 033 euros sont à recouvrir. Il s'agit de factures d'assainissement et de raccordements. 166 241 euros sont antérieurs à 2014. Certains impayés datent de 2005.

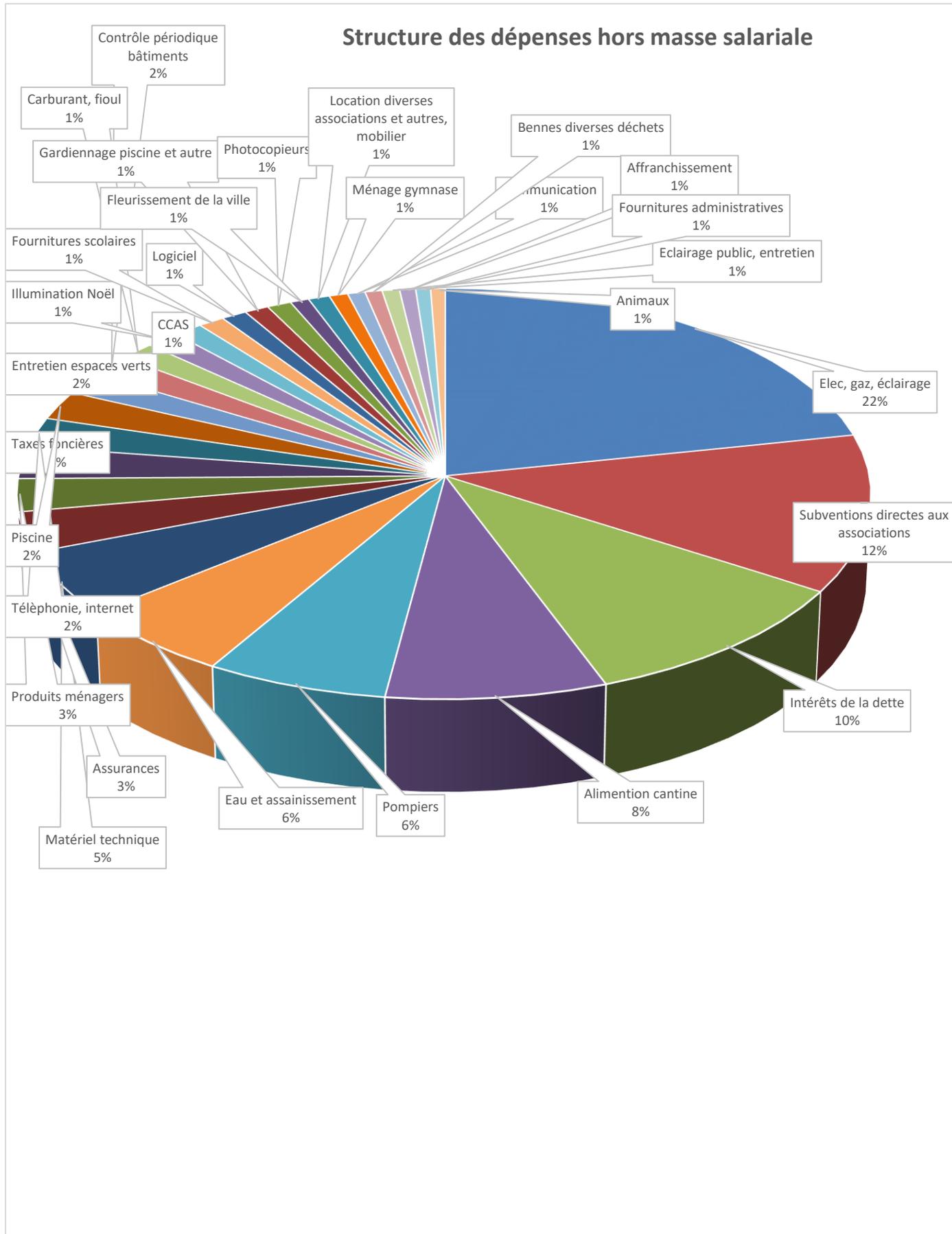
Le total du risque actuel est donc de 559 572 euros dont 59 982 euros de recettes d'Etat à vérifier. 337 995 euros sont particulièrement inquiétants car issus d'impayés antérieurs à début 2014.

Le trésorier a effectué certaines relances et poursuites mais la commune doit aussi prendre des mesures pour recouvrer ces recettes. Il est aussi indispensable de provisionner des admissions en non valeurs dès 2015 à hauteur de 50 000 euros dans chaque budget concerné.

2 : Les principaux postes de dépenses.

A : structure des dépenses hors masse salariale





Les postes à signaler sont les fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 28% (465 186 euros) du budget hors frais de personnel et les taxes foncières (42 154 euros) qui sont de la moitié du revenu des immeubles (locations, 89 643 euros). Ils démontrent un patrimoine immobilier important. Hors Brusson ce patrimoine est d'environ 31 500 m². (plus de 3 hectares couvert). Il faudra évaluer le coût de l'éclairage public, ce qui sera fait prochainement. Sans tenir compte de cette évaluation qui viendra affiner l'étude, le coût de l'énergie et des fluides est de 14,76 euros soit 1 476 euros par an pour 100 m². Des actions sont à envisager pour stabiliser cette dépense dans un contexte global de hausse des prix de l'énergie sur le moyen terme.

B : La masse salariale.

La masse salariale est une donnée essentielle qu'il faut regarder au travers du prisme des actions exercées directement ou indirectement par la commune. Ainsi, la petite enfance (crèche) et l'enfance (ALSH et périscolaire pour partie) sont confiées à des associations ce qui a pour effet de diminuer la masse salariale au profit du poste « subventions aux associations ». M. le Maire insiste sur cette délégation qui a pour effet des charges salariales « indirectes » tout en indiquant que ces choix sont « historiques » sur la commune.

Pour rappel, la compétence petite enfance sera transférée à la Communauté de Communes en juin 2015 avec pour conséquence un gel de la dépense communale au niveau de 2014. Il s'agit d'un avantage sur un secteur où la masse salariale est importante. Au niveau communautaire, le dynamisme global des bases de la fiscalité des professionnels et une optimisation du service tenant compte de la priorité qu'est l'enfance sur notre territoire permettront la prise en charge du service.

Le non renouvellement de certains postes permet une économie d'environ 72 000 euros en 2015. La mutualisation de la Direction permet à la commune une non dépense évaluée d'environ 50 000 euros. Du côté des dépenses, la réforme des retraites et les reclassements des catégories C engendrent une dépense supplémentaire de 65 000 euros hors avancement d'échelon. Il faut bien comprendre que sans les efforts entrepris par la commune, la masse salariale serait alourdie mécaniquement de plus de 140 000 euros.

Année	Montant	Evolution
2012	2 399 740 €	
2013	2 492 809 €	3,80%
2014	2 603 526 €	4,43%

Ratio 2014 sur dépenses réelles : 47,11%

Ratio 2014 sur recettes réelles : 45,61%

Montant 2014 rectifié* : 3 177 100 €

Ratio 2014 rectifié sur DRF : 57,49%

Ratio 2014 rectifié sur RRF : 55,66%

Ratio de la strate sur DRF : 53,50%

*Le montant « rectifié » prend pour hypothèse que 75% de la subvention versée sont des frais de personnel dans les structures concernées. En général, dans les structures enfance, les frais de personnel représentent entre 75 et 85%.

En 2010, la moyenne du nombre d'agents par commune de la strate des communes de 3 500 à 4 999 habitants est de 59. La moyenne du nombre d'agents communaux de la strate des communes de 5 000 à 9 999 habitants est de 117 agents.

Concernant Villemur, le nombre d'agents employé directement est de 80. Si on ajoute la crèche et l'accueil de loisirs, le nombre d'agents est d'environ 140 donc supérieur à la moyenne des communes de 5 000 à 9 999 habitants.

En moyenne, les communes emploient 75% de titulaires, 20% de non titulaires et 5% d'emplois aidés.

31% des agents sont non titulaires avec un taux d'emplois aidés de 11% soit le double de la moyenne des communes. Le taux d'emploi précaire est donc important.

Toujours en moyenne, la répartition est de 6,2% de catégorie A, 10% de catégorie B, 83,8% de catégorie C.

Concernant les catégories pour les 80 agents communaux, la catégorie A représente 2,5%, la catégorie B, 2,5% dont la responsable de la médiathèque. Le taux d'encadrement théorique est donc faible. En effet, si les catégories d'agents ne présagent en aucun cas d'une qualité de service, les écarts importants doivent être considérés alertant. Dans le même temps, les rémunérations individuelles des agents sont relativement faibles et le régime indemnitaire quasiment inexistant et parfois illégal. Il sera nécessaire de le remettre en conformité

Le nombre d'agents peut s'expliquer en partie par l'étendue géographique de la commune, (des hameaux et 4 églises, soit plus qu'à Rome par habitant) la dispersion des écoles, le nombre très important de bâtiments, infrastructures et services (Bâtiments communaux, équipements sportifs, médiathèque, crèche familiale associative).

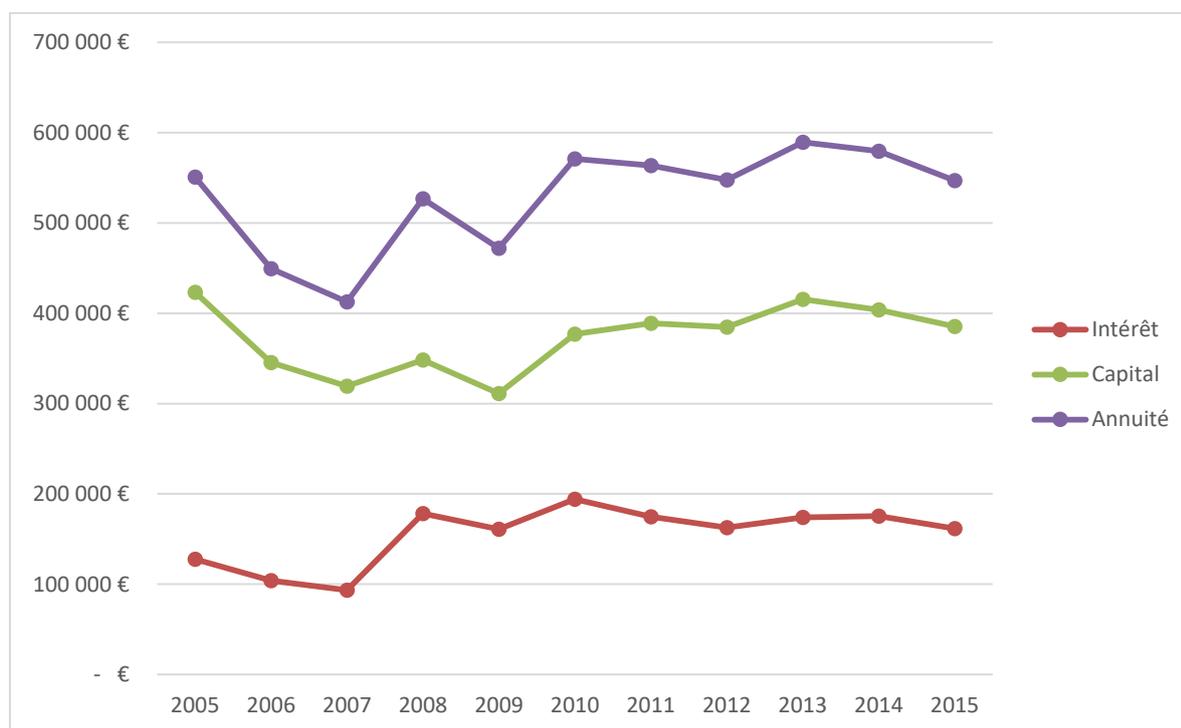
En aucun cas il ne s'agit de « juger » tel ou tel service, mais simplement d'énoncer et d'expliquer des constats. Une réelle politique de Ressources Humaines doit être mise en place. A cet effet, une première note d'orientation a été émise après concertation avec les responsables de services. Elle décline, entre autre, les objectifs d'organisation des services et les dates de mise en œuvre et a été remise à l'ensemble des agents et des élus.

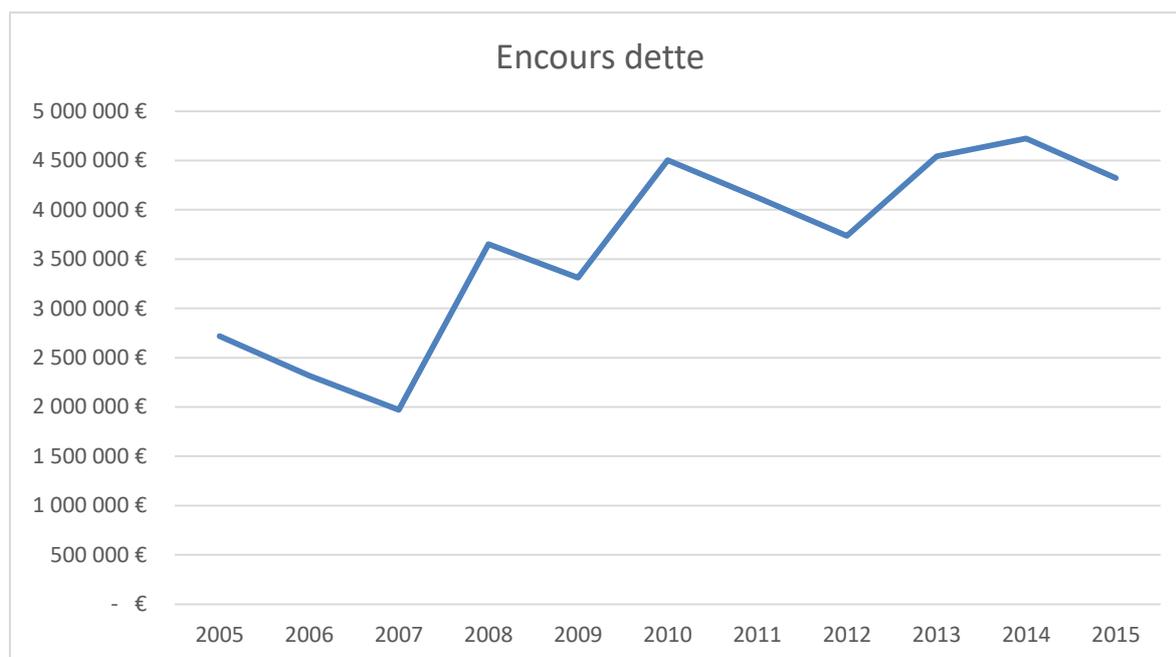
Les salariés d'une collectivité sont sa principale force d'action. Il est impératif de les placer au cœur du projet municipal.

C : La charge de la dette.

Dette du budget général :

	Capital restant dû	Intérêts	Capital	Annuité
2005	2 719 164 €	127 686 €	423 035 €	550 721 €
2006	2 315 935 €	104 042 €	345 418 €	449 460 €
2007	1 970 518 €	93 464 €	319 237 €	412 701 €
2008	3 651 281 €	178 239 €	348 363 €	526 602 €
2009	3 313 001 €	160 775 €	311 105 €	471 880 €
2010	4 501 897 €	194 152 €	376 722 €	570 874 €
2011	4 125 175 €	174 803 €	388 816 €	563 619 €
2012	3 736 359 €	162 839 €	384 614 €	547 453 €
2013	4 540 412 €	173 870 €	415 552 €	589 422 €
2014	4 724 560 €	175 535 €	403 866 €	579 401 €
2015	4 320 694 €	161 536 €	385 448 €	546 984 €

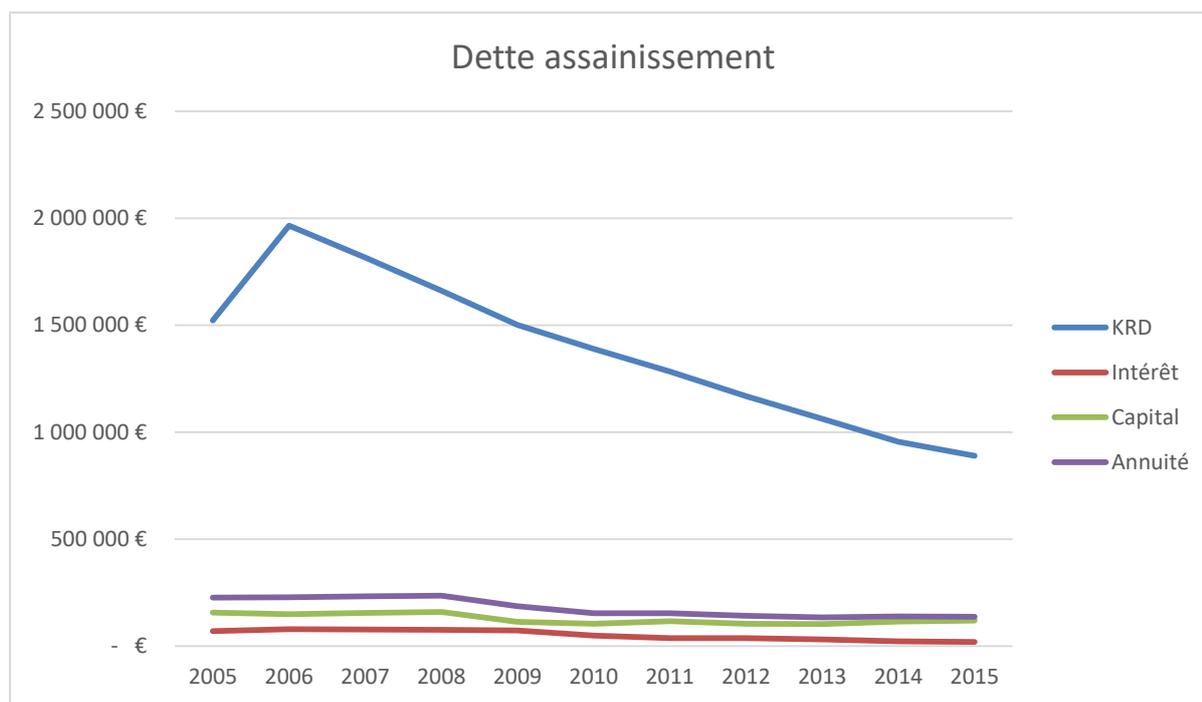




La dette de la commune est relativement faible vis à vis de la moyenne nationale. L'encours par habitant est de 716 euros contre 936 euros en moyenne en 2010 (Rappel : les ratios ne sont pas mis à jour depuis) et le ratio dette sur recettes de fonctionnement est de 0,63 contre 0,88 en moyenne. Théoriquement, la capacité d'endettement de la commune serait de 220 euros par habitant soit 1 250 000 euros. Toutefois, il convient de nuancer ; le ratio de référence est ancien (2010) et le dynamisme sur le plan de la population et des bases fiscales incite à la prudence.

Dette du budget assainissement :

	Capital restant dû	Intérêt	Capital	Annuité
2005	1 522 326 €	70 060 €	156 904 €	226 964 €
2006	1 965 422 €	79 316 €	149 564 €	228 880 €
2007	1 815 858 €	77 751 €	155 074 €	232 825 €
2008	1 660 784 €	76 481 €	159 221 €	235 702 €
2009	1 501 563 €	73 184 €	113 133 €	186 317 €
2010	1 388 429 €	48 735 €	104 938 €	153 673 €
2011	1 283 492 €	37 443 €	115 724 €	153 167 €
2012	1 167 768 €	36 743 €	104 944 €	141 687 €
2013	1 062 824 €	31 573 €	102 256 €	133 829 €
2014	955 568 €	22 710 €	115 339 €	138 049 €
2015	889 952 €	19 147 €	118 720 €	137 867 €



La dette du budget eau et assainissement est faible. Toutefois, du fait de la réalisation de l'extension de la station d'épuration, il est nécessaire de recourir à l'emprunt sur ce budget malgré un autofinancement important.

Les emprunts garantis :

A cette dette, il faut ajouter les emprunts garantis qui sont un risque pour la commune. Il s'agit des emprunts garantis au titre des HLM pour un montant résiduel à ce jour de 2,4 millions euros. D'autre part, la commune est caution du prêt de la maison de retraite Saint Jacques pour un montant de 2,9 millions d'euros. La garantie est levée en cas de défaillance à hauteur de 80% de l'encours. La commune se substitue dans ce cas pour le paiement de l'annuité. Dans le domaine du logement social, ces garanties d'emprunts sont obligatoires.

D : Les services

Certains services de la commune sont facultatifs et demandent une participation des utilisateurs. Ils sont mis en place et maintenus par la volonté politique. Il s'agit ici de les examiner. En aucun cas il ne faut les stigmatiser pour leurs déficits. D'autres services de la commune sont totalement gratuits et reposent uniquement sur l'impôt et les dotations. C'est le cas par exemple de l'Etat civil ou des services administratifs et techniques, l'entretien des stades et autres équipements ou les subventions directes aux associations hors associations crèche et enfance (36 euros par an par habitant sans inclure les subventions indirectes et 53 euros par an par habitant en les incluant). Comme exposé supra, le logement social, ou l'aide aux aînés sont également assurés. Il s'agit bien pour la commune de veiller au vivre ensemble de chaque composante de sa population.

a : la restauration scolaire.

Dépenses de fonctionnement :	174 119 €	44,39%
Charges de personnel :	139 009 €	
Total dépenses fonctionnement :	313 128 €	

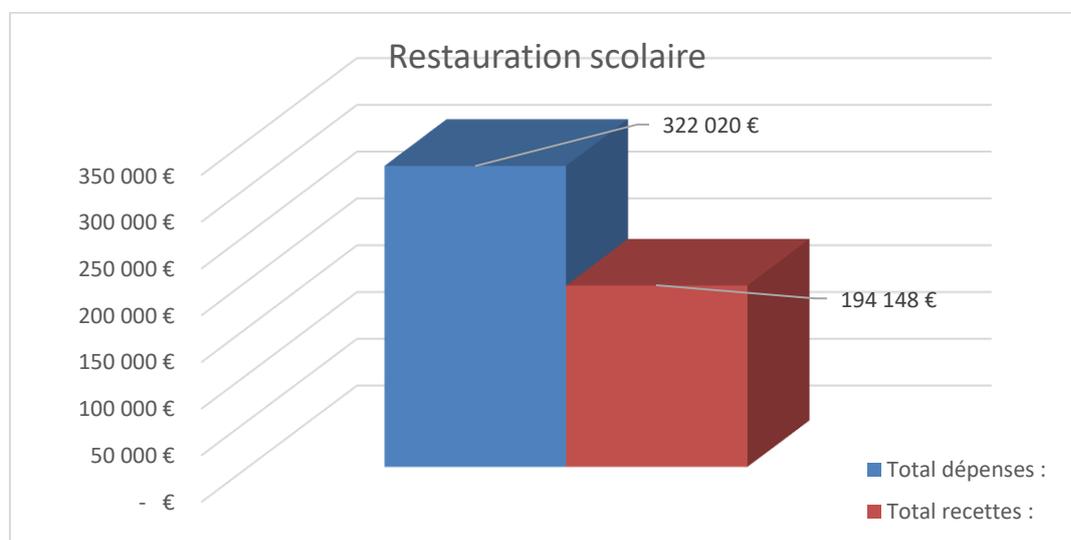
Dépenses d'investissement :	
Amortissements :	8 892 €
Total investissement :	8 892 €

Total dépenses :	322 020 €
-------------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :	
Divers (remboursements...)	7 581 €
Repas	186 567 €
Total recettes :	194 148 €

Coût résiduel à charge :	127 872 €
--------------------------	-----------

Autofinancement sur fonctionnement :	62,00%
Autofinancement sur total dépenses :	60,29%



Total repas vendus en 2014 :	68 424 Enfants	239 484 €
	181 Enfants	634 €
	1 016 Adultes	3 556 €
	20 Adultes ASV	150 €
	69 641	243 824 €
	Somme "dehors" :	57 257 €

Repas animateurs "gratuits" :	3 717	5,43%	13 010 €
Coût total par repas :	4,71		
Coût résiduel par repas :	1,84	39,02%	

En moyenne, le coût de revient d'un repas en cantine est de 7 euros (et la prise en charge communale par repas de 3,50 euros). Il est inférieur à Villemur du fait d'une gestion rigoureuse et d'un savoir faire de l'équipe en place. Pour rappel, en 2014, la restauration scolaire représente 4,10% des dépenses de la commune et 22,08 euros par habitant en résiduel. Monsieur le Maire prend la parole pour remercier les agents du service qui font preuve d'un dévouement exemplaire.

b : la piscine

Dépenses de fonctionnement :	102 739 €	44,43%
Charges de personnel :	82 156 €	
Total dépenses fonctionnement :	184 895 €	

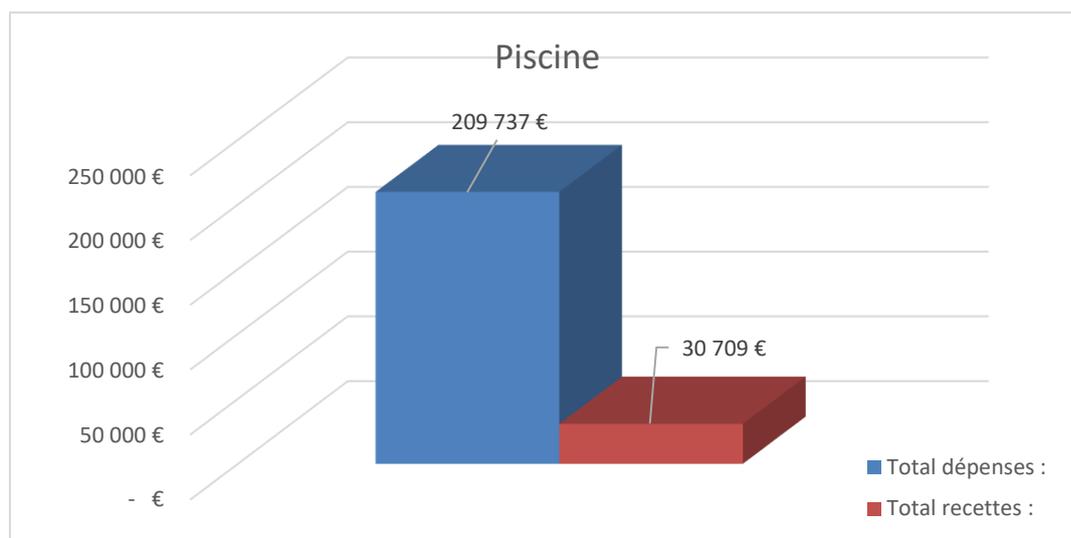
Dépenses d'investissement :	
Remboursement d'emprunts et amort :	16 114 €
Travaux :	8 728 €
Total investissement :	24 842 €

Total dépenses :	209 737 €
-------------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :	
Entrées :	20 471 €
Ventes de produits :	10 238 €
Total recettes :	30 709 €

Reste à charge :	179 028 €
Autofinancement sur fonctionnement :	16,61%
Autofinancement sur total dépenses :	14,64%

Nombres d'entrées :	7 353
Coût à charge par entrée :	24,35 €



La saison 2014 a été particulièrement mauvaise en ce qui concerne les entrées à la piscine. Ce service revêt un fort caractère social. Il est largement déficitaire comme dans toutes les piscines. Des actions seront menées en 2015 afin d'essayer de limiter ce déficit. Le contrat de maintenance sera revu afin d'effectuer certaines missions en régie. Le gardiennage de nuit est un poste très lourd lié aux dégradations en cas de non surveillance. Depuis sa construction, la piscine présente des malfaçons importantes et un contentieux est toujours en cours. Les travaux à réaliser sont nombreux et coûteux mais la piscine reste un outil social fondamental. Les tarifs sont bas mais la volonté communale reste de les maintenir à ce niveau. A titre d'exemple, un doublement des tarifs ne générerait que 10 000 euros de recettes en plus à fréquentation constante, ce qui n'est pas certains. Le coût résiduel par entrée serait alors de 23 euros au lieu de 24,35 euros. L'enveloppe des travaux pour 2015 est estimée entre 20 000 et 32 000 euros en fonction des priorités. (Pompe, reprise du bassin ludique, peinture anti-dérapante...). Pour rappel, en 2014, la piscine représente 2,6% des dépenses de la commune et 22,04 euros résiduel par habitant.

c : la médiathèque.

Dépenses de fonctionnement :	20 105 €	84,05%
Charges de personnel :	105 928 €	
Total dépenses fonctionnement :	126 034 €	

Dépenses d'investissement :	
Emprunts	10 361 €
Matériels (livres...)	27 470 €
Total investissement :	37 831 €

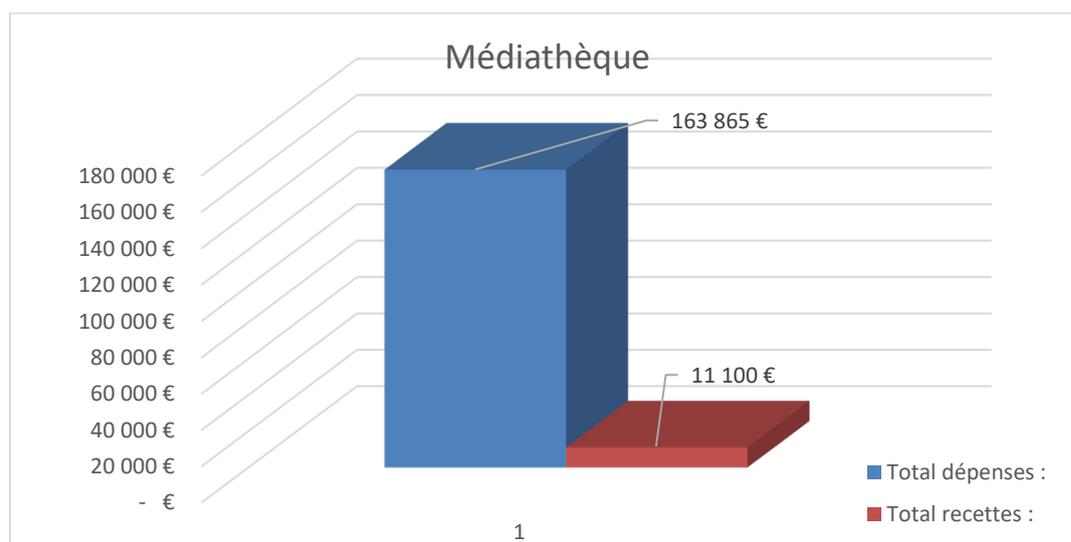
Total dépenses :	163 865 €
-------------------------	------------------

Recettes de fonctionnement :	
Divers (remboursements...)	7 957 €

Abonnements	3 143 €
Total recettes :	11 100 €

Coût résiduel à charge :	152 765 €
--------------------------	-----------

Autofinancement sur fonctionnement :	8,81%
Autofinancement sur total dépenses :	6,77%



Le nombre d'abonnés et de 1 643 dont 60% de cotisations gratuites. 52% des abonnés sont des adultes. 47% des abonnés sont de Villemur. La médiathèque mène également des projets « hors les murs » en direction de la petite enfance et des personnes âgées.

La médiathèque est ouverte 25h30 par semaine contre 24h30 pour Fronton, 15h15 pour Bessières, 12h30 pour Grenade, 20h pour Saint Sulpice, 24h pour Gaillac. En Equivalent Temps Plein, Villemur dispose de 2,8 ETP avec un renfort ponctuel. A titre d'exemple, Fronton dispose de 4 Equivalent Temps Plein.

Pour rappel, en 2014, la médiathèque représente 2,09% des dépenses de la commune et 26 euros en résiduel par habitant.

E : Le patrimoine

La commune de Villemur dispose d'un ensemble immobilier, d'équipements sportifs, historiques et culturels très important. On peut sérier différents ensembles mais au global, ces équipements sont soit en très mauvais état (Brusson) soit très vieillissants (stade vélodrome, théâtre, Greniers du Roy...). Certaines ventes de bâtiments dont la commune n'a pas d'utilité sont bloquées en raison des utilisations restreintes possibles. Là encore, le poids

du PPRI est prégnant. La plupart des équipements ont plus de 30 ans et des travaux de mise aux normes lourds et coûteux sont à prévoir. Des choix sont à effectuer car l'attachement au patrimoine, bien que fondamental, grève la capacité de la commune à investir dans l'avenir. La commune doit aussi faire face à une dispersion de ce patrimoine avec une rive droite et une rive gauche, des hameaux, 4 églises, 3 écoles... Les voiries et certains espaces publics du centre-ville demandent également une importante réfection ou juste une prise en main sérieuse et quotidienne afin d'embellir la ville. Redresser les panneaux de voirie, entretenir le mobilier urbain, réaliser des caches pour les conteneurs collectifs... De manière générale, le patrimoine de la commune est très important, historique mais souvent inadapté. Un diagnostic des bâtiments doit être effectué. D'après les données « assurances », la commune dispose de 65 bâtiments pour une surface totale de plus de 46 008 m² soit 5 stades couverts. La surface estimée de Brusson est de 14 896 m².

M. Boudet précise que « Brusson » est à part dans le patrimoine communal car il ne s'agit pas d'un bâtiment dédié à une activité communale et que lors des années précédentes, il avait été décidé d'avoir une politique active de gestion et cessions d'immeubles non utilisés. La contrainte du PPRI est forte. Il rappelle également que les balustres qui devaient être remises aux normes ont demandé un budget conséquent (Plus de 500 000 euros de dépenses dont plus de 200 000 euros à charge de la commune).

M. le Maire rappelle que le rachat du bâtiment de l'église évangélique, acté en 2013, vient s'ajouter au patrimoine de la commune. Il est précisé que ce bâtiment est en zone blanche du PPRI, donc exploitable en l'état.

3 : Les résultats 2014 cumulés du budget principal.

Le budget de fonctionnement 2014 a généré un excédent de 1 040 397 euros.

Le résultat de fonctionnement total cumulé à fin 2014 est donc de 1 905 717 euros.

Sur le plan comptable, la section d'investissement clôture un déficit total cumulé de 125 590 euros, sans les restes à réaliser qui génèrent un déficit de 219 489 euros, portant le besoin de financement 2015 à 345 079 euros. Il sera proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au compte « 1068 » pour ce montant, ramenant le disponible à 1 560 318 euros. Cette situation excédentaire est à regarder à la lumière des engagements et investissements prévus. Si la situation excédentaire est réelle, elle doit être nuancée : les investissements à réaliser sont nombreux dans une période où les subventions diminuent et les frais d'entretien des bâtiments, voirie, espaces publics sont depuis de très nombreuses années insuffisants pour garder le patrimoine au niveau, sans compter les réhabilitations nécessaires.

4 : Les budgets annexes.

A : Le budget annexe « assainissement ».

Le budget assainissement présente un excédent cumulé avec report de 858 902,97 euros et un déficit cumulé d'investissement avec report de 16 317,20 euros.

Comme évoqué supra, le risque des recettes à admettre en non valeur est élevé (265 033 euros de recettes non recouvertes à ce jour). Cet excédent va servir essentiellement à financer l'extension de la station d'épuration et des réseaux.

Sur l'extension de la station d'épuration, le coût du projet est de 2 200 000 euros HT. Les subventions acquises sont de 249 000 (Conseil Général) et les subventions à demander sont de 391 000 euros auprès du Conseil Général et 53 000 euros auprès de l'Agence de l'eau. Au total, les subventions possibles sont de 693 000 euros. L'agence de l'eau peut également mettre en place un prêt à taux zéro de 319 000 euros, portant le total de financement à 1 million d'euros. Sur cette opération nécessite donc 1,2 millions d'euros complémentaires.

Considérant l'excédent de fonctionnement reporté, les amortissements de l'année (100 000 euros), le FCTVA (110 000 euros), l'excédent prévisionnel 2015 (100 000 euros) et les subventions ou prêt à taux zéro, l'opération d'extension de la station d'épuration est quasiment financée (2 172 000 euros). En revanche, il apparaît nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions.

Concernant les extensions de réseau, sont à l'étude le chemin de Lagarrigue pour la desserte de 60 habitations existantes et 40 potentielles et un montant estimé de 750 000 euros financé en partie par une subvention et les branchements futurs, le chemin de la Massague pour un coût estimé de 140 000 euros, la route de Varennes dans le cadre de l'éventuelle salle des fêtes et la desserte de Férié Haut.

Compte tenu des différents travaux à réaliser, il est envisagé de recourir, en plus de l'autofinancement, à un emprunt de 500 000 euros.

B : Le budget annexe CCAS.

Le budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement 2014 hors report antérieur de 636,03 euros. (22 274 euros de dépenses et 22 910 euros de recettes). Les aides représentent 17 216 euros soit 77,30% des dépenses.

En cumulé, ce budget dégage un excédent de fonctionnement de 12 606,51 euros et un excédent d'investissement de 1 314,26 euros.

Afin de rendre ce budget plus lisible, il est envisagé de rattacher l'agent exerçant pour le CCAS dans ce budget et, si possible en 2016, le budget portage des repas.

Les actions 2015, outre les aides classiques et surtout l'accompagnement, seront les coupons sports, loisirs culture (prise en charge de 40 euros pour une inscription associative pour 100 enfants de Villemur), l'analyse des besoins sociaux (document prospectif impératif

utiles au CCAS mais aussi à la commune) pour un montant prévisionnel d'environ 6 500 euros et la mise en place de permanence d'un écrivain public.

Afin d'identifier la place du CCAS et du social dans la commune, il est proposé de porter l'effort communal à 1% des recettes soit 70 000 euros, en incluant le personnel.

Ce budget porte également un satellite : le foyer logement des magnolias. Le CCAS, et donc la commune, sont solidaires de cet établissement. C'est le Président du CCAS qui signe les mandats et les titres. Excédentaire en cumulé de 600 000 euros à fin 2014, il faut tout de même être conscient du risque potentiel pour la commune qui serait amenée à abonder en cas de déficit.

Daniel Régis demande des précisions sur l'écrivain Public. Aurore Duquenoy informe l'assemblée qu'il s'agit de mettre à l'essai durant 6 mois à raison de 2 fois par mois une permanence avec un écrivain public. Pour les utilisateurs, cette action est gratuite et sans rendez-vous. M. Régis indique que c'est le choix de la personne qui le laisse perplexe. Mme Duquenoy indique que les questions de personne ne doivent pas guider les choix. Il s'agit de confier cette mission à un professionnel neutre et ne connaissant pas les habitants de la commune pour des raisons de confidentialité. La charge de travail et de l'agent en charge du CCAS ne lui permet pas de remplir cette mission. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'être utile à une population qui a besoin d'un accompagnement renforcé.

C : Le budget annexe portage des repas.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes par une participation du budget général. Il se compose à 72% des dépenses de repas et 28% de charges de personnel. Ce budget est actuellement soumis à TVA et à l'impôt sur les sociétés. Cette question doit être étudiée. Il est envisagé de fusionner le portage des repas avec le budget CCAS.

Le volume annuel est de l'ordre de 135 000 euros et le résultat cumulé est de 0. En 2014, 16 261 repas ont été portés soit une moyenne de 45 par jour. Si la maison de retraite passe en liaison chaude, il faudra envisager de nouvelles solutions concernant ce service.

6 : Les orientations budgétaires.

A : les orientations sur la section de fonctionnement.

Suite à l'examen des dépenses de fonctionnement, il est indispensable de s'interroger et de trouver des solutions en ce qui concerne les dépenses de fluides (électricité, gaz et eau) qui représentent 28% des dépenses de fonctionnement hors masse salariale soit 450 000 euros. Il s'agit de la première dépense communale en dehors du personnel. Des solutions techniques doivent être trouvées afin de limiter cette dépense.

Concernant le personnel, il est indispensable de continuer à travailler la mutualisation des services, la transversalité et d'organiser les services afin de mettre l'humain au cœur des

actions et de donner du sens au travail des agents. Une note d'organisation détaillée a été remise aux agents et aux élus. Elle sert de base à un travail de fond dont le but est de rendre les services le plus efficient possible.

La commune est un outil au service de sa population, il est impératif de trouver l'équilibre entre service et coût. Si les services ne peuvent être équilibrés, il est indispensable de veiller à la meilleure utilisation des deniers publics. Des choix sont à faire en particulier sur le patrimoine communal. Des actions doivent être menées en priorité sur certains bâtiments comme les écoles et les espaces publics. Certaines actions quotidiennes ne sont pas nécessairement coûteuses.

Conformément aux orientations déjà mises en place, les associations continueront à bénéficier du soutien de la municipalité. Environ 205 000 euros (36 euros par an et par habitant) sont versés à ce titre sans compter le soutien logistique, matériel et humain. Les aides indirectes aux associations sont évaluées à 195 000 euros dont 94 000 euros au titre des associations crèches et espace jeune. L'aide aux associations, sans tenir compte des frais de personnel et donc de près de 300 000 euros, soit 53 euros par an par habitant. Des conventions seront conclues avec chaque association. Ces conventions prendront en compte la part de la mairie dans le financement de l'association, le rayonnement local et les projets associatifs. Le dynamisme associatif est une richesse pour la commune.

Animer la ville, être à l'écoute, créer du lien, le « vivre ensemble »... est la priorité de l'équipe municipale.

Le détail du budget de fonctionnement est communiqué dans l'annexe 1. Les chiffres pourront bouger à la marge en raison de la communication de données.

B : L'investissement.

Les investissements prévisionnels sont détaillés dans l'annexe 2. Les chiffres communiqués pourront bouger à la marge en raison de la communication de données.

Les projets d'envergures sont la réalisation d'un city stade et d'une salle polyvalente sur le site de Bernadou. Les opérations d'investissements sont nombreuses en raison du nombre très important de bâtiments communaux. Une réflexion doit être menée sur ces bâtiments avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures lourdes. Les répercussions sur la section de fonctionnement sont à chaque fois importantes. Les projets doivent être chiffrés, priorisés et financés au préalable. Au titre des projets, on peut citer la grande salle polyvalente, l'aménagement d'un espace de plein air d'envergure, la réhabilitation du centre ville. Des choix doivent être fait. Ces actions doivent permettre aux habitants de la commune de retrouver des espaces de vie communs adaptés mais aussi de développer l'attractivité de la commune.

Conclusion.

Les fondamentaux de la commune sont mitigés. Les services sont nombreux et rayonnent sur un territoire vaste. La médiathèque, l'accueil de loisirs, les crèches, les commerces, le marché, les spectacles culturels, les expositions, les locations de salles, les adhérents des associations attirent un bassin de vie largement supérieur à la population communale. Dans certains cas, par exemple la médiathèque, les services sont même plus reconnus par les extérieurs à la commune.

Dans le même temps, la commune reste tournée vers son passé industriel et florissant alors que son enclavement et le découpage géographique la situe sur un carrefour entre la haute Garonne, le Tarn et le Tarn et Garonne. Le regard se porte avant tout sur Villemur, tout en déplorant les contraintes actuelles, puis vers Toulouse alors même que la métropole reste loin et que la plupart des habitants privilégie Montauban.

Il est certain que le Plan de Prévention du Risque Inondation est un frein au développement de la cité, mais en même temps, le fatalisme est prégnant comme dans toute commune ayant vécu de manière autosuffisante grâce à des mono-entreprises aujourd'hui disparues. La mairie est symbolique avec ses trois étages, mais des espaces inadaptés à commencer par l'accueil. Les demandes reçues en mairie sont également symboliques, comme si une institution pouvait régler l'ensemble des problèmes collectifs et individuels se posant quotidiennement.

En examinant les dépenses et les investissements municipaux, on peut constater un équilibre entre les dépenses pour chaque catégorie de population : jeunes, anciens, associations, culture, sports... Le patrimoine communal est pléthorique mais surtout lourd en entretien et inadapté. La capacité d'investir est faible : en 2015, en ne réalisant que trois investissements (Salle de bernadou et skate park, préau des écoles), c'est quasiment l'ensemble de l'épargne 2014 qui sera dépensée. La plupart des dépenses portent sur la tentative de maintenir en l'état le patrimoine bâti. Une priorité a été posée sur les écoles. Elle est confirmée en 2015.

Les bases de foncier et le peu de permis de construire délivrés sont autant de signes d'une commune ne progressant plus en population. Cette tendance se confirme à travers le recensement de 2015 qui donne une population juste stable. En même temps, le nombre d'enfants dans les écoles progresse et la vie associative est très forte.

Les enjeux sont donc de définir ce que doit être la commune dans les prochaines années, de continuer à développer des actions en faveur du vivre ensemble, des animations dans la ville, de continuer les démarches envers les services de l'Etat en vue d'assouplir les règles de construction sans pour autant mettre en danger les résidants, de choisir les bâtiments que la commune souhaite conserver, mettre au niveau et de déterminer le ou les deux projets structurants du mandat. Aujourd'hui, Villemur a à la fois la chance et le handicap de ne pas être une cité dortoir à proximité immédiate d'une métropole comme en témoigne son rayonnement qui dépasse largement ses limites communales et sa vitalité associative, sportive, culturelle... « L'ouverture » de la commune est la condition de sa future vitalité.

Suite à cet exposé, le débat s'engage sur les documents annexes.

La question de la salle d'activité située dans le parc de Bernadou est évoquée. Il s'agit d'une salle ayant pour vocation de servir aux activités associatives de groupe mais aussi de lieu pour les enfants fréquentant l'espace Bernadou. M. Régis indique que le coût annoncé initialement était de 130 000 euros et que le budget évoqué aujourd'hui est largement supérieur (500 000 euros inscrit à l'opération « salles polyvalentes et associatives »). M. Le Maire précise que cette opération comprend la salle de Bernadou mais également les études concernant l'implantation d'une grande salle des fêtes sur la commune. M. Rebeix indique que, concernant Bernadou, le coût est supérieur car il a été décidé de réaliser un bâtiment de qualité supérieure, donc avec une meilleure durabilité et un meilleur confort d'utilisation. M. Régis souhaite que les chiffres annoncés soit fiables. M. le Maire réitère l'attention portée à la meilleure adéquation entre la dépense et le service rendu. M. Régis évoque la problématique « Tignol ». Il s'interroge sur la réalisation potentielle d'une salle des fêtes dans ces locaux. M. le Maire explique que les pistes envisagées écartent à priori cette hypothèse afin de s'orienter sur la réhabilitation d'un autre bâtiment appartenant à la commune. Les études permettant de déterminer avec rigueur la faisabilité du projet vont être lancées dans la foulée du vote du budget. M. le Maire indique qu'en tout état de cause, le bâtiment « Tignol » reste intéressant dans le cadre d'éventuels locaux techniques (commune et Communauté de Communes). Il rappelle que la question des locaux techniques est évoquée et sans cesse repoussée depuis de nombreuses années et qu'il est impossible de ne pas donner des locaux, un minimum adapté aux services. M. Boudet demande ce qu'il en est du théâtre. M. le Maire indique que le budget 2015 prévoit la rénovation de la toiture. M. Boudet demande des précisions sur le café de la Renaissance. M. le Maire indique que les loyers impayés sont très importants, que le mandataire chargé de la liquidation est difficile à joindre, que les coûts de remise en état s'élèvent à environ 100 000 euros. Le bail actuel nécessite une reprise de la dette ce qui rend l'opération difficile pour un éventuel repreneur à ces conditions. La question de la cession est donc posée à condition de mettre en place un cahier des charges imposant une activité au cœur de la ville. La vocation de café, de lieu de rencontre doit être absolument préservée.

M. Chevalier rappelle qu'une réflexion est en cours sur les vestiaires du stade de Bernadou afin de ménager le terrain du stade de rugby. M. le Maire poursuit en indiquant que les travaux de remise en état des terrains sont réguliers mais que des travaux plus conséquents doivent être entrepris. Ces travaux ont été reportés encore cette année en raison de l'utilisation des terrains pendant la période utile à ces travaux. Il est impératif de les réaliser au printemps 2016. Des contacts sont en cours avec les clubs sportifs à ce sujet. M. Chevalier insiste sur la nécessité de donner des lieux de vie aux jeunes de la commune. La création d'un skate parc est une des conséquences de cette volonté communale. Il poursuit en indiquant que, concernant les hameaux, une enveloppe de 30 000 euros soit 10 000 euros par hameau sera consacrée à d'éventuels petits aménagements. A ce propos, M. Régis souligne qu'il faut mettre un T majuscule au hameau du Terme.

M. Boudet indique que sur le diagnostic du Débat d'Orientation Budgétaire, il n'a pas de remarque particulière. Les fondamentaux de la commune sont clairement exposés et correspondent à la situation. En revanche, sur les orientations, le groupe minoritaire maintient que les deux axes prioritaires restent le développement de la future zone du collège et une vraie politique urbaine en centre-ville, de type OPAH. Il est conscient de la problématique PPRI et financière mais explique que ces deux enjeux sont vitaux pour la commune. Il développe l'initiative de communes environnantes qui ont travaillé en ce sens.

M. le Maire rappelle l'historique du collège et en particulier le déplacement du projet qui a freiné sa création. Il revient également sur la problématique du giratoire qui est la condition du déclenchement de l'opération commerciale à horizon 2018. A ce sujet, M. le Maire redit avoir un rendez-vous avec M. le Président du Conseil Départemental prochainement. Sur le centre-ville, la question de l'audit de l'existant est en cours. Un stagiaire spécialisé dans ce domaine va travailler dessus. M. Boudet indique qu'il faut confier ce travail à un professionnel. M. Rebeix précise que la question du centre-ville est intimement liée au PPRI. Sans un desserrement de cet étau, il est inutile de lancer des opérations coûteuses. L'OPAH permet le développement d'ilots mais il n'est plus possible de cloisonner le centre urbain. Les particuliers sont bloqués dans leurs démarches de division et même d'aménagement par le PPRI. C'est ce verrou qu'il est impératif d'assouplir. A ce titre, un comparatif de la population du centre-ville sur les 3 derniers recensements est en cours. Il permettra de déterminer la perte de population et d'aller en Préfecture pour argumenter sur un assouplissement afin de stabiliser cette population. C'est le préalable à tout projet structurant sur le centre-ville. Sur Brusson, M. Rebeix indique que de nombreuses études ont été menées sur une hypothétique rénovation. Il s'agit aujourd'hui d'être pragmatique et d'envisager d'une part la réhabilitation de certaines parties si possibles mais aussi, et la encore, une définition du PPRI permettant la création d'espaces de logements ou autres activités. M. Régis précise que concernant Brusson, diverses études parfois non rémunérées ont été effectuées et que le problème du PPRI se double d'une problématique financière. M. le Maire indique que le pragmatisme doit guider les actes de la municipalité.

Après avoir demandé si d'autres questions sont à évoquer dans le cadre du Débat d'Orientation, M. le Maire propose donc au Conseil de clôturer ce débat, ce que le Conseil accepte.

Annexe 1 : Budget principal, section de fonctionnement.

Annexe 2 : Budget principal, section d'investissement.

Annexe 3 : Budget assainissement.

Annexe 4 : Budget portage des repas.

INTEGRER LE POINT SUR RENDRE COMPTE...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

M. le Maire rappelle que samedi 11 avril à 11 heures aura lieu l'inauguration de la salle Pierre Favot. Il s'agit de la nouvelle dénomination de la salle polyvalente de Magnanac

Mme Gimenez intervient afin de marquer son étonnement sur le choix d'un écrivain public rémunéré alors que des associations locales peuvent répondre à ces besoins.

M. Boudet demande des informations sur la société Brussange. M. le Maire rappelle que depuis l'incendie de la fin de l'année 2014, l'activité est suspendue. Les conditions de travail n'était déjà pas adaptées avant et elles le sont encore moins aujourd'hui. Tout a été fait en relation avec les salariés et l'entreprise afin de trouver des solutions de relocalisation mais

Commune de Villemur.

l'assise financière de l'entreprise (loyers impayés), l'absence de décideurs pour le compte de l'entreprise ancrés localement et le type même de machine de production qui rend très complexe l'intégration dans de nouveaux locaux et même son démontage rend la tâche très difficile.